



COMMUNE DE : LA VILLEDIEU DU CLAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 février 2025**

Le onze février deux mille vingt-cinq à vingt heures les membres du Conseil municipal de la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN se sont réunis à la mairie sous la présidence de :

Madame BOUTILLET Michèle, maire

Présents : M. BAROT Adrien, Mme BEAUVAIS Sylviane, Mme BROUARD Stéphanie, M. DELOUME Michel, M. FAURE Nicolas, M. FEINTRENIE Jean-Louis, M. GENET Dominique, M. GIRET Xavier, Mme GUDE Corinne, Mme GUITTON Marie, Mme HIERONIMUS Stéphanie, M. RICHARD Jérôme

**Pouvoirs : Mme AUMONIER Céline pouvoir à Mme HIERONIMUS Stéphanie
Mme FAUGEROUX Christine pouvoir à Mme GUITTON Marie**

Absent excusé : Mme VINCENT Elodie

Absents non excusés : M. COURTIN Alexis, M. PENNETEAU Luc



SOLIDARITE A LA POPULATION MAYOTTE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal que la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1000 €
- à la Protection civile

**Adresse du siège social : Fédération des sapeurs-pompiers
32 rue Bréguet
75011 PARIS**

AR Prefecture

086-218602902-20250211-2502003-DE
Reçu le 20/02/2025

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Mme la maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

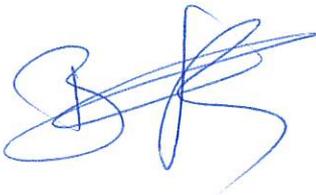
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote et

DECIDE :

- D'approuver le soutien à la population de Mayotte, par 13 voix pour et 2 abstentions
- De verser la somme de 1 000 € par 13 voix pour et 2 abstentions
- Et d'habiliter Mme la Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à LA VILLEDIEU DU CLAIN, le 11 février 2025

La Maire
Michèle BOUTILLET



La Secrétaire
Corinne GUDE



Certifié exécutoire

AR Prefecture

086-218602902-20250211-2502003-DE
Reçu le 20/02/2025